

Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

Objet : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 29 janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 25 membres étaient présents ou représentés. Quatre délégués ont transmis leur pouvoir à des membres de l'assemblée en amont de la séance.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président ; David GEORGET est le secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		Angers Loire Métropole	X		
BERNAUDEAU David	Doué en Anjou	Saumur Val de Loire		x	
BIAGI Robert		Angers Loire Métropole	X		
BIGEARD Jacques	Montrevault-sur-Èvre	Mauges communauté		POUVOIR	
BOURGEOIS Daniel		Angers Loire Métropole	X		
BROSSELIER Pierre	Blaison-Saint-Sulpice	Loire Layon Aubance			X
CHIMIER Denis		Angers Loire Métropole	X		
COQUEREAU Franck		Angers Loire Métropole			X
DAVY Jean-Luc	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	Anjou Loir et Sarthe	X		
DECAËNS Christine	Lys-Haut-Layon	Cholet-Agglomération	X		
DENIS Adrien	Noyant-Villages et Baugeois Vallée	Baugeois Vallée			X
DESOEUVRE Robert		Angers Loire Métropole		x	
DUPERRAY Guy		Angers Loire Métropole		x	
GEORGET David	Le Lion d'Angers	Vallées du Haut Anjou	X		
GIRAULT Jérémy		Angers Loire Métropole			X
GODIN Eric		Angers Loire Métropole		x	
GRENOUILLEAU Patrice	Chemillé-en-Anjou	Mauges Communauté	X		
GUICHARD Virginie	Vallées du Haut Anjou	Vallées du Haut Anjou			X
GUILLET Priscille	Loire-Layon-Aubance	Loire-Layon-Aubance		POUVOIR	
HERVE Dominique	Cholet Agglomération	Cholet Agglomération	X		
HIE Arnaud suppléé par Jacky MIGNOT		Angers-Loire-Métropole	X		
JEANNETEAU Annick	Cholet-Agglomération	Cholet-Agglomération		x	
LARDEUX Dominique		Segré-en-Anjou Bleu		x	
LEROY Monique		Angers-Loire-Métropole	X		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		Angers-Loire-Métropole	X		
MARY Jean-Michel	Beaupreau-en-Mauges	Mauges Communauté	X		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARY Yves	Ombree d'Anjou	Anjou-Bleu Communauté	X		
MOISAN Gérard		Angers-Loire-Métropole	X		
MORINIÈRE Alain	Le May-sur-Èvre	Cholet-Agglomération	X		
MOUSSERION Eric	Antoigné et Saumur Val de Loire	Saumur Val de Loire			X
NERRIÈRE Paul	Sèvremoine	Mauges Communauté		POUVOIR	
PAVAGEAU Frédéric	Cholet Agglomération	Cholet Agglomération		X	
PONTOIRE Dominique	Bellefleur-les-Châteaux	Saumur Val de Loire			X
POQUIN Franck		Angers Loire Métropole	X		
POT Christophe	Baugeois Vallée	Baugeois Vallée	X		
POUDRÉ Joelle	Bégrolles-en-Mauges	Mauges Communauté	X		
RAIMBAULT Denis	Mauges communauté	Mauges communauté	X		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par PREDONZAN Franck		Angers Loire Métropole	X		
ROCHARD Bruno	Mauges-sur-Loire	Mauges Communauté	X		
SOURISSEAU Sylvie	Loire-Layon-Aubance	Loire-Layon-Aubance	X		
STROESSER Delphine	Etriché	Anjou-Loir-et-Sarthe		POUVOIR	
TALLUAU Gilles	Varennes-sur-Loire et Saumur Val de Loire	Saumur Val de Loire		X	
TASTARD Thierry		Angers-Loire-Métropole	X		
TRAMIER Didier	Orée d'Anjou	Mauges Communauté			X
TOURON Eric	Distré	Saumur Val de Loire	X		
YOU Didier		Angers-Loire-Métropole			X

Jacques BIGEARD, délégué de la circonscription Mauges communauté, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

Paul NERRIÈRE, délégué de la circonscription Mauges communauté, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Michel MARY, délégué de la même circonscription.

Delphine STROESSER, délégué de la circonscription Anjou-Loir et Sarthe, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la même circonscription.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président ; David GEORGET est le secrétaire de séance.

Le président informe le comité syndical qu'à la suite d'un article de presse relatant des défaillances de l'éclairage public dans le Choletais ainsi que dans les Mauges, la presse quotidienne régionale s'est emparée du sujet, ainsi que des journalistes de TF1, qui sont venus faire un reportage pour le journal de 13 heures du 31 janvier.

Par ailleurs, à la suite d'une réunion sur la commune de Cheffes-sur-Sarthe, fortement impactée par la crue de 1995, le service SIG – PCRS a présenté une simulation de crue afin de visualiser son emprise sur le territoire. Le correspondant presse présent à cette réunion a relayé cette information qui est remontée au niveau national. Les journalistes de TF1 sont à nouveau présents pour réaliser un autre reportage, un peu plus positif celui-là..

Emmanuel CHARIL signale la bonne réception d'une question écrite adressée par Jean-François RAIMBAULT, délégué titulaire du territoire d'Angers Loire métropole, représentée par Franck PREDONZAN, portant sur le fonds Chêne. Il précise que cette question sera abordée en fin de séance par le pôle Stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel.

Emmanuel CHARIL ouvre les festivités du centenaire du syndicat en partageant un courrier signé le 4 février 1925 par le préfet de Maine-et-Loire, Georges REYMION qui écrivait à quelques conseillers généraux parmi lesquels Edmond Boyer, canton d'Angers Nord-Est et Robert de Grandmaison, canton de Montreuil-Bellay, pour les informer qu'il s'apprêtait à signer un arrêté de création d'un « syndicat de communes en vue des études d'un réseau de distribution d'énergie électrique ».

Neuf mois plus tard, le 24 octobre 1925, le préfet prenait un nouvel arrêté autorisant ce syndicat d'études à se transformer en « syndicat ayant pour but la construction et l'exploitation de ce réseau de distribution d'énergie électrique ». Emmanuel CHARIL tient à rendre hommage à toutes celles et ceux qui, au fil des décennies, ont œuvré à bâtir ce que nous sommes aujourd'hui.

Emmanuel CHARIL partage quelques pages de la bande dessinée en cours de création pour vulgariser le parcours du syndicat. Il conclue son intervention sur la date de la soirée de célébration du centenaire qui se déroulera au Centre des congrès d'Angers le vendredi 14 novembre 2025.

1 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2024

A compter du 29 janvier 2025, le procès-verbal de la réunion du 17 décembre a été mis à disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site internet dans un espace qui leur est dédié.

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du comité syndical prennent acte du procès-verbal du 17 décembre 2024.

2 – Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations

Jean-Luc DAVY informe que dans le cadre de la délégation n° 46/2020, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte rendu des décisions prises depuis le 17 décembre 2024 par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical est en annexe du rapport d'information présenté en séance.

Emmanuel CHARIL, directeur général des services présente de manière thématique les décisions prises par le président :

- projet de réseau de chaleur sur Champtoceaux : plusieurs avenants aux marchés d'AMO et de maîtrise d'oeuvre pour tenir compte du décalage des projets dans le temps ;
- éclairage public : 2 conventions pour gérer l'EPu hors voirie pour les communes de Saint-Martin-du-Fouilloux et Cantenay-Epinard ;
- outils métiers : marché sac à dos lidar déclaré sans suite, renouvellement d'abonnement au logiciel informatique Sinfoni, renouvellement d'adhésion à l'association pour le développement de l'information administrative et juridique (Adiaj), étude mutualisée pour le contrôle de concessions électrique, renouvellement au logiciel informatique Deepki,
- moyens généraux : assurance statutaire CDG49, acquisition de 4 véhicules électriques, signature du contrat pour l'entretien du bâtiment avec SPIE ;
- IRVE OuestCharge : étude mutualisée relative au renforcement et à la structuration de la coopération OuestCharge ;

- groupement d'achat de gaz : prolongation de marchés subséquents.

3 – Approbation des projets de service 2025-2030

Jean-Luc DAVY rappelle que les projets de service font suite à l'adoption, par le comité syndical du 14 décembre 2021, de la feuille de route stratégique du Siéml pour le mandat 2020-2026.

Emmanuel CHARIL rappelle les cinq axes stratégiques retenus dans le cadre de la feuille de route stratégique :

- axe n°1 : agir pour un aménagement des territoires cohérent et équitable ;
- axe n°2 : accompagner la résilience énergétique des communes et leurs groupements ;
- axe n°3 : accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages ;
- axe n°4 : valoriser les données énergétiques et patrimoniales ;
- axe n°5 : engager une démarche de responsabilité sociétale dans une logique d'amélioration continue et rapprocher encore plus le Siéml de ses adhérents.

Cette feuille de route stratégique permettait un balayage prospectif de l'activité du syndicat. Les projets de service ont eue vocation à rendre la feuille de route plus opérationnelle, concrète, et à en faire un outil de projection et de cohésion pour l'ensemble des équipes du Siéml.

Emmanuel CHARIL précise que les crises successives ont légèrement retardé les équipes du Siéml dans la formalisation de ce document de pilotage. La démarche collective de construction de ces projets de service a commencé au printemps 2023 lors d'un séminaire à Saint-Nazaire réunissant les principaux responsables de service et agents d'encadrement du Siéml. Après plus d'un an de travail collaboratif, le document peut désormais être présenté au comité syndical du Siéml et compile plus de 400 actions pour la période 2025-2030.

Clémence MARIE détaille la méthodologie de co-construction des projets de service et la structuration du document définitif présenté en séance. Le séminaire des cadres du printemps 2023 a permis la structuration d'un collectif intitulé « comité de cohésion et de coordination » (TriCo) qui s'est réuni de manière régulière tout au long de 2023 et de 2024 afin d'avancer dans l'écriture du document.

C'est la première fois de son histoire que le Siéml se livre à l'exercice des projets de service. Il en ressort un document collégial structuré par pôles, par objectifs et compilant un ensemble d'actions et de chantiers pour la période 2025-2030. Cette double approche entre actions et chantiers combine ainsi des gains à court terme et des progrès à long terme, assurant un dynamisme dans le suivi du document.

Au total, ce livret disponible en annexe du rapport recense pour l'ensemble des équipes du Siéml 20 objectifs stratégiques, 89 objectifs opérationnels et 413 actions ou chantiers pour la période 2025-2030.

Emmanuel CHARIL rappelle que la démarche devra désormais se poursuivre en 2025 par la mise en forme graphique du document de travail ainsi que par l'élaboration de tableaux de bord et d'outils de pilotage et d'évaluation de ces projets de service. Ce travail devra permettre aux équipes du Siéml de suivre l'avancée des différentes actions et procéder à des ajustements si nécessaires.

Les directeurs généraux adjoints interviennent tour à tour pour mettre en exergue une action ou un chantier recensé pour leur pôle au sein des projets de service.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Alain MORINIERE demande si, dans le cadre de l'action « 1.2.3 - Encourager les communes / EPCI à mettre en place un PPI notamment pour les dossiers d'effacements et les dossiers de renforcement et de sécurisation des réseaux générant en parallèle un effacement des réseaux d'éclairage public ou du

génie civil télécom», un accompagnement de la part des services du Siéml pour aider les collectivités à se projeter dans la durée était envisagé.

Jean-Luc DAVY assure qu'un accompagnement pourra être proposé aux collectivités qui souhaitent se lancer dans l'élaboration de programmes pluriannuels de travaux communaux. Le contexte budgétaire actuel étant incertain, les programmations annuelles actuelles ne sont parfois plus suffisantes et il y a un fort intérêt à gagner en visibilité de long terme et à renforcer la planification des budgets et des travaux dans le temps.

Dominique PÉNOT précise que ce sujet de la planification pluriannuelle des travaux sera abordé plus en détail lors des réunions territoriales du printemps 2025, avec une mise en perspective au regard des difficultés que rencontre le Siéml vis-à-vis des contraintes et des délais d'apurement du Facé.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'adopter** les projets de service du Siéml pour la période 2025-2030, annexés au rapport

Nombre de délégués en exercice	46
Nombre de présents	24
Nombre de votants	28
Abstention	0
opposition	0
Approbaton	28

4 – Débat d'orientations budgétaires (partie finances)

Eric TOURON, vice-président en charge des finances et du contrôle de gestion rappelle que le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025 présente au comité les grandes lignes en amont du budget prévisionnel. Il comprend les perspectives financières, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Il comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel qui fait l'objet d'un rapport spécifique.

Eric TOURON présente la situation macro-économique et les mesures de la loi de finances 2025 qui devrait être votée ce 5 février, susceptible d'impacter le budget du Siéml. Après deux années marquées par une forte inflation en 2022 (+ 5,3%) et 2023 (+ 4,9%), cette dernière a baissé progressivement pour s'établir à 2 % fin 2024, La décélération devrait se poursuivre en 2025 aux alentours de 1,8 %. En conséquence, les taux directeurs de la Banque centrale européenne ont baissé depuis juin 2024 pour passer progressivement de 4 % à 3 %. La baisse impacte plus particulièrement la dette à court terme, la dette à long terme quant à elle, reste soumise aux aléas d'un contexte politique incertain. La croissance en zone Euro sur 2024 stagne à + 0,7 % sur l'ensemble de l'année. En France, la croissance pour 2024 serait faible, de l'ordre de 1,1 % alors même que la loi de finances pour 2024 envisageait une hypothèse trop optimiste à + 1,4 %. Le déficit public est toujours en augmentation.

Eric TOURON expose les grandes orientations budgétaires 2025 du Siéml en l'absence de loi de finances :

- les hypothèses retenues sont prudentes, notamment sur l'évolution de la TICFE-C et du FCTVA (cf. PLF 2025 rejeté)
- le projet de budget reflète concrètement cette année la réalisation d'investissements issus des compétences récemment transférées (réseaux de chaleur et chaleur renouvelable).

- le budget prévisionnel maintient globalement le niveau d'investissement sur les métiers historiques, avec néanmoins une baisse sur les renforcements, extensions et sécurisations et une hausse sur les effacements de réseaux.
- Le niveau prévisionnel de l'emprunt 2025 augmente en raison d'une baisse de notre autofinancement.
- Pour autant, la capacité de désendettement reste inférieure à 2,5 ans.
- Une prospective financière sera présentée lors d'une prochaine séance pour anticiper les évolutions à court terme (N+3).

En section de fonctionnement, les charges à caractère général sont en augmentation (+ 10,5 %) et accompagnent la montée en puissance des activités et des effectifs :

- des dépenses exceptionnelles cette année avec le centenaire du Siéml et le congrès Amorce ;
- la maintenance Epu (+ 7%) qui intègre le dispositif de gestion des vols de câbles ;
- l'augmentation du nombre de chaufferies qui entraîne mécaniquement une hausse des dépenses d'entretien (+ 8 %).

Les dépenses de personnel intègrent la création de 3 postes pour 2025, la répercussion sur une année complète les recrutements de 2024 et l'augmentation des charges sociales (+ 11,7 %).

L'augmentation des dépenses et la baisse des recettes entraînent une diminution de l'épargne de gestion et de l'autofinancement prévisionnel.

En section d'investissement, les crédits de dépenses et de recettes sont relativement stables (- 3%). Les nouvelles dépenses ne génèrent pas de recettes immédiates mais produisent des revenus de manière progressive et échelonnée sur le long terme, notamment grâce à la vente de chaleur issue des chaufferies et des réseaux de chaleur, ces équipements étant amortis sur des périodes de 20 à 25 ans. Le volume d'emprunt serait porté à près de 6 M€, soit le double de celui inscrit au BP 2024, afin de soutenir l'ambition du syndicat et d'assumer pleinement notre rôle contracyclique.

Eric TOURON aborde ensuite le risque lié aux orientations budgétaires. Cette année, la capacité d'autofinancement est pleinement assumée sans compromettre les équilibres financiers. Cependant, dans les années à venir, voire même dès l'année prochaine, il sera nécessaire d'opérer quelques arbitrages afin de maintenir un niveau d'endettement maîtrisé.

Eric TOURON précise qu'il faudra rester vigilant face à une possible érosion des recettes historiques du syndicat. En effet, il est légitime de craindre que l'Etat, constatant la bonne santé des syndicats, envisage de réduire leurs recettes. Il est donc important de prendre en compte cette éventualité dans les décisions d'investissements pour garantir la stabilité du budget.

Les investissements durables valorisent les actions en faveur de la transition climatique et s'inscrivent dans le budget dit « vert ». De plus, le renforcement du contrôle de gestion offre au syndicat la possibilité d'optimiser la gestion de ses dépenses et de ses recettes. Cela lui permet d'élaborer des modèles économiques mieux adaptés, d'anticiper les évolutions futures et de mettre en place des actions correctives efficaces. Ce processus s'appuie notamment sur un travail de prospective financière et d'évaluation

Eric TOURON indique que ce travail sera réalisé par la commission des finances, qu'il tient à remercier, ainsi que le service des finances et le contrôleur de gestion. Grâce à leur collaboration, ils pourront disposer de ratios et d'indicateurs qui permettront de prendre des décisions éclairées lors des arbitrages à venir.

Eric TOURON poursuit avec le vote pluriannuel des crédits d'investissement pour le Village des syndicats et la rénovation de la Chapelle de Beuzon, les effacements, la rénovation de l'éclairage public et la créations d'une AP « Aide à l'efficacité énergétique » (diverses aides à destination des collectivités adhérentes au syndicat dont BEE2030).

Les projets structurants sont énumérés par pôle.

- Conseil, organisation et ressources : les travaux d'aménagement et l'extension des locaux dans le cadre du Village des syndicats avec l'agrandissement et le réaménagement des bureaux pour un meilleur confort du personnel, la restauration de la chapelle de Beuzon, le renouvellement des véhicules avec une flotte qui arrive en fin de vie, la finalisation du schéma directeur du système d'information, la mise en œuvre du système d'information décisionnel pour le pilotage stratégique des activités du syndicat et le renouvellement du label RSO Lucie 26000.
- Exploitation, données et territoire connecté : la poursuite du projet territoire connecté avec le déploiement du réseau privé Lorawan, l'achat d'un scanner laser pour le géoréférencement, la finalisation des rénovations d'éclairage public relevant sur Fonds vert, une subvention d'équipement « Territoire intelligent » avec Angers Loire métropole, le financement soutenu depuis plusieurs années du budget annexe IRVE avec une nouvelle phase de déploiement en 2025 conformément au SDIRVE et l'appel à manifestation d'intérêt toutes communes confondues.
- Conception et construction des réseaux : la hausse du programme d'effacement des réseaux, la baisse attendue sur les extensions de réseaux et le maintien des demandes de renforcement de réseaux.
- Stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel : huit projets de chaufferie bois et de géothermie qui seront mis en service d'ici fin 2025 et lancement de quatre nouvelles études pour les projets 2026 ; ces dossiers nécessitent une avance de trésorerie du budget principal pour le budget annexe. Animation et gestion du Fonds chaleur de l'ADEME au niveau départemental, coordination du fonds CHENE pour la FNCCR, appui aux collectivités pour la maîtrise des dépenses d'énergie, aide à l'investissement pour la rénovation énergétique et l'intégration d'énergies renouvelables au bâti public grâce aux subventions BEE 2030 et la réalisation de projets d'autoconsommation collective en électricité.

L'évolution de la masse salariale et le renforcement des effectifs se traduit par trois créations de postes entre 2024 et 2025 : un chargé d'étude photovoltaïque et autoconsommation collective créé en 2024, un animateur chaleur renouvelable (poste financé à 100 % par l'ADEME) créé en décembre 2024 et un responsable des systèmes d'information (création prévue en 2025) et une augmentation de la masse salariale.

Eric TOURON poursuit avec la projection du compte administratif 2024 du budget principal qui devrait permettre de dégager une épargne nette de 10,8 M€ (12,2M€ en 2023). Cette baisse s'explique notamment par une baisse du produit de TICFE- C après une année 2023 exceptionnelle en terme de produit de taxe du fait de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité électrique.

La CAF nette est en baisse (-1,6 M €) à 10,6 M€ contre 12,2 en 2023. La réalisation des travaux s'élève à 41,38 M€ contre 42,65 M€ en 2023 soit une baisse de - 3 %.

Le résultat global de clôture est projeté en baisse à 11,83 M€ contre 14,15 M€ en 2023. Un emprunt de 3 M€ a été mobilisé.

La structure de la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 17,77 M€ avec des emprunts classés A1 dits sans risque. S'agissant des encours d'emprunts le graphique présenté montre que 96 % des emprunts concernent le Siéml et 4 % concernent les communes. Eric TOURON rappelle que le Siéml empruntait jadis pour le compte des communes, qui remboursaient des annuités au syndicat. Il a été mis fin à cette pratique qui ne garantissait pas une sincérité suffisante s'agissant de l'endettement des communes. Ces emprunts s'éteindront en 2026.

Le taux moyen d'emprunt s'élève à 2,14 % pour 2025 : 18 % à taux fixe et 82 % à taux révisable.

Eric TOURON poursuit la projection des recettes du FACE qui devraient connaître une légère augmentation passant de 8,24 M€ en 2025 contre 8,19 M€ en 2024.

Emmanuel CHARIL indique que dans le cadre de la loi de finances, le montant de l'enveloppe nationale du FACE qui était de 377 M€ en recettes a augmenté de 5 M€. Cette augmentation correspond à l'inflation de 2024 par rapport à 2025. La répartition par département étant basée sur un diagnostic de l'état des réseaux sur le territoire, il n'est pas certain que cette hausse bénéficie à notre département.

Avant de présenter la projection de l'évolution des recettes de la TIFCE-C, Eric TOURON rappelle que le Siéml reverse une partie de la taxe aux communes nouvelles de Baugé et Segré-en-Anjou Bleu. Le montant de la TICFE-C nette qui tient compte du reversement de la part communale s'élèverait à 13,375 M€ en 2025 contre 13,72 M€ en 2024 : cela s'explique par une baisse de la consommation qui ne compense pas tout à fait l'inflation appliquée à 1,8 %.

La redevance R1 dite de « fonctionnement » est estimée en légère augmentation à 1,215 M€ contre 1,209 M€ en 2024. La R2 qui s'appuie sur le volume des travaux est en légère baisse passant à 3,555 M€ en 2025 contre 2 620 751 € en 2024. Cette baisse qui se poursuivra en 2025 sera atténuée par le mécanisme de lissage prévu au contrat de concession.

Eric TOURON poursuit avec le montant des dépenses de fonctionnement inscrits au ROB 2025 (12 851 M€) contre (11 679 M€) inscrits au BP 2024 avec (+ 11,7 %) d'augmentation de charges de personnel et (+ 10,5 %) d'augmentation de charges générales. Une légère baisse de recettes (- 1,99 %) entre le BP 2024 et le ROB 2025 conduit à un autofinancement à la baisse. Les montants des AP-CP projetés présentent le réalisé 2023, le réalisé 2024 et la projection 2025.

A la question d'Alain MORINIÈRE, délégué titulaire du territoire de Cholet Agglomération qui s'interroge sur le montant du fonds de compensation de TVA, Eric TOURON rappelle que les tableaux présentés seront corrigés après le vote définitif de la loi de finances, en vue de la présentation au comité syndical du 25 mars.

Eric TOURON continue avec la section d'investissement qui nécessite un emprunt de 5,976 M€ inscrit au ROB 2025. La prévision de travaux de réseaux 2025 montre un reste à charge des communes, de 46 % sur l'ensemble des travaux du réseau grâce aux diverses participations.

Quelques investissements à souligner : le concours Siéml au territoire intelligent (ALM) : 1,26 M€ TTC, le financement budget annexe IRVE (déploiement bornes + superchargeurs) : 731 k€, les rénovations d'éclairage public programme 2025 : 1,2 M€ TTC, le scanner laser (nuages de points géoréférencés) : 200 K€, la gestion déléguée fonds chaleur : 4 M€, la compétence chaleur renouvelable (10 projets environ) : 1,2 M€, l'aide à l'efficacité énergétique : 1,8 M€, la dorsale gaz : 105 k€, l'avance budget annexe réseau de chaleur : 1,57 M€, l'expérimentation autoconsommation collective : 80 K€, acquisition parcelle chapelle : 220 k€ TTC, la maîtrise d'œuvre, l'avance sur travaux du projet de rénovation de la chapelle de Beuzon : 600 k€, la maîtrise d'œuvre, rémunération architecte et avance sur travaux du projet du Village des Syndicats : 1 M€ et les équipements Siéml (logiciels, matériels informatiques, mobilier, téléphonie, véhicules) : 1,32 M€.

Eric TOURON poursuit avec le budget annexe IRVE pour la partie fonctionnement avec des charges qui augmentent de 12 % liées à l'évolution du nombre de consommateurs d'énergie, le nombre croissant de bornes qui entraîne une augmentation des frais d'entretien et une baisse sensible du salon du véhicule électrique, passant de 80 000 € en 2024 à 31 000 € en 2025. En résumé le budget IRVE s'établirait à 108 700 M€ en augmentation de 13 % et une augmentation de 22 % si l'on ajoute les opérations d'ordre. En recettes, la prestation de services aux usagers est en augmentation mais néanmoins, elle nécessite une subvention du budget principal de 350 879,91 € pour équilibrer le budget annexe IRVE, contre 551 003,69 € en 2024.

Le budget d'investissement proche des 200 000 € est lié au déploiement important d'installations de bornes. Les recettes sont constituées de la subvention du budget principal du syndical de 1,025 M€, du versement des communes (350 000 €) et des subventions de l'ADEME et du FACE pour 760 000 €.

Eric TOURON explique que le déploiement des bornes n'est pas achevé. Les opérateurs privés choisissent des emplacements stratégiques pour leurs bornes, là où ils sont assurés d'une rentabilité.

Le syndicat promeut une péréquation sur l'ensemble du territoire. Certaines bornes sont très sollicitées, tandis que d'autres le sont moins. Le rôle du syndicat est essentiel pour instaurer ce qu'il appelle « la solidarité itinérante ».

Eric TOURON présente le budget annexe GNV en fonctionnement avec les principales dépenses constituées par la fourniture du gaz naturel, la maintenance et les principales recettes constituées des redevances des consommateurs, dont le syndicat, pour 30 000 € et les usagers pour 41 000 €.

Emmanuel CHARIL précise que la redevance du Siéml devrait baisser en raison du renouvellement de la flotte de véhicules. Quelques chargés d'affaire vont passer d'une motorisation bioGNV à une motorisation électrique. Cette baisse devrait s'équilibrer avec la fourniture. Par ailleurs, la station est en panne depuis deux mois et il est difficile d'obtenir des pièces pour la réparer. Les utilisateurs réguliers doivent se déplacer sur la commune voisine pour recharger leur véhicule. Les difficultés de maintenance pose la question de l'avenir de cette station.

Eric TOURON poursuit avec le budget annexe du PCRS en section de fonctionnement avec une augmentation des dépenses liée à l'hébergement web qui passe de 20 400 € au BP 2024 à 54 000 € en 2025 et des recettes constituées des redevances d'ENEDIS, des EPCI et du Siéml.

Le section investissement est principalement constituée du remboursement du capital des emprunts et des opérations d'ordre.

Eric TOURON continue avec le budget annexe réseaux de chaleur qui s'équilibre en fonctionnement avec les avances du budget principal et les redevances des communes. Une question subsiste sur ce budget en constante augmentation liée au développement des réseaux de chaleur. Le problème réside au niveau de l'investissement, car bien que les fonds injectés proviennent du budget principal, leur récupération ne peut se faire que sur une période de 20 à 25 ans ce qui engendre un certain déséquilibre. Il est donc nécessaire de réfléchir à de nouvelles méthodes de financement et même s'il se peut qu'il n'existe pas de solution évidente, mais cela mérite une réflexion approfondie.

En synthèse, Eric TOURON rappelle que ce budget illustre la poursuite des efforts avec des investissements en faveur de la transition énergétique; un programme d'effacement sur les réseaux en hausse par rapport au BP 2024; une structure de dette basée majoritairement sur du taux fixe (82%) ne comportant aucun risque et un encours de dette de 17,7 M€ au 1^{er} janvier 2025 et un emprunt prévisionnel de près de 6 M€

Jean-Luc DAVY invite Sabrina SOUFFLET, responsable du service des ressources humaines à présenter la synthèse de la partie ressources humaines du rapport d'orientations budgétaires.

Sabrina SOUFFLET fait état des cinq faits marquants de l'année 2024 avec la refonte de l'organigramme, la convention de contrôle allégé de la paye avec la Trésorerie, la participation du Siéml à la protection santé, la création du poste de responsable des ressources humaines et l'accueil de 19 nouveaux agents. Elle poursuit avec les enjeux 2025 qui concernent : la modernisation du pilotage et l'organisation des ressources humaines en renforçant la dimension prospective et en intégrant des outils numériques performants, l'adaptation des compétences et des parcours professionnels aux transitions, la gestion de l'emploi et des parcours professionnels avec une cartographie des compétences à mettre en place pour adapter les fiches de poste, développer la qualité de vie au travail et enfin, la maîtrise de la masse salariale.

Sabrina SOUFFLET présente l'évolution des effectifs entre le 31 décembre 2024 et les prévisions au 31 décembre 2025. En poste budgétaire il y a une création d'emploi en 2025 avec le responsable du service informatique et la création des 2 emplois en 2024 avec un poste de chargé d'études photovoltaïque et autoconsommation collective et le poste d'animateur chaleur renouvelable. Sabrina SOUFFLET précise que les recrutements sont toujours en cours. Au 31 décembre 2025, le Siéml comptera 100 agents rémunérés avec 96 emplois permanents, 4 contrats de projet, 4 apprentis, un agent en parcours emploi compétences, 2 agents temporaires et 4 agents en congé longue maladie.

Depuis 2014, les effectifs du Siéml sont passés de 46 à 111. Entre 2024 et 2025 il y a une évolution de + 7,8 % sur l'ensemble des effectifs. Les emplois permanents montrent une parfaite parité avec 50

hommes et 50 femmes et légèrement plus de fonctionnaires (56) contre 44 contractuels. La moyenne d'âge du Siéml est de 42 ans contre 45,7 au niveau national. La moyenne d'âge est de 43 ans pour les femmes et 42 ans pour les hommes.

Pour l'année 2025, les charges de personnel s'élèvent à 6,852 M€ et représentent 50 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement, soit une augmentation prévisionnelle globale de + 12 %. Cette évolution s'explique avec les deux créations de postes 2024 (+ 270 000 €), la création de postes 2025 (+ 145 000 €) et le glissement vieillesse technicité (+ 110 000 €). L'évolution des effectifs se répercute sur les chèques déjeuner (+ 75 000 €). Nous subissons par ailleurs l'augmentation du point de la CNRACL (+ 3 points en 2024) sachant qu'un décret passé récemment prévoit une évolution de + 3 points sur les quatre prochaines années (+ 54 000 €). Enfin, il y a un impact de l'assurance statutaire (+ 46 000 €) et de l'apprentissage (+ 39 000 €).

La structuration des charges de personnel comprend les rémunérations annuelles brutes (4 374 000 €), les charges patronales (1 985 000 €). Les charges périphériques principales sont composées de l'assurance statutaire (217 000 €), les participations au COS et au CNAS (25 000 €), le personnel extérieur (30 000 €), les chèques déjeuner (220 000 €) avec une partie refacturée aux agents.

Sur le budget prévisionnel 2025, les recettes prévisionnelles directes liées aux dépenses de personnel s'élèvent à 926 600 € et représentent 13,5 % du budget prévisionnel, soit un budget net de 5,9 M€. Parmi les recettes prévisionnelles on retrouve les remboursements divers liés aux ressources humaines, l'assurance statutaire, compte épargne temps, CPAM (140 000 €), la part salariale des tickets restaurant (88 000 €), le remboursement du budget PCRS vers le budget principal (190 000 €), les cotisations des collectivités au service de conseil en énergie (230 000 €), le financement des postes de technicien SIG (141 600 €), le financement ADEME et FNCCR pour les contrats de projet (137 000 €).

Sabrina SOUFFLET conclue sa présentation avec une courbe qui montre l'évolution des emplois temps plein rémunérés (ETPR) et du budget personnel entre 2015 et 2024. L'effectif prévisionnel 2025 en ETPR est de 110,3. Le budget net s'élève à 5,9 M€.

Jean-Luc DAVY espère que tous les postes seront pourvus en 2025, ce qui permettra aux services de fonctionner à pleine capacité en termes de ressources humaines.

Alain MORINIÈRE constate qu'au début du mandat il y avait 59 postes, tandis qu'à la fin ce nombre a dépassé les 110. Cela témoigne d'un mandat particulièrement dynamique pour accomplir les missions du Siéml.

Emmanuel CHARIL confirme que ce mouvement a débuté dès 2019 avec des remplacements liés aux départs en retraite. A partir de 2020, ces remplacements ont été suivis par de nombreuses embauches pour faire face à une forte croissance et une force diversification.

Le comité syndical prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

5 – Programme ACTEE – le Fonds chêne

Jean-Luc DAVY invite Denis RAIMBAULT, vice-président en charge de l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande en énergie, à présenter ce dossier.

Denis RAIMBAULT rappelle que le fonds Chêne provient du programme ACTEE, qui vise à promouvoir l'efficacité énergétique au sein des collectivités territoriales. Le programme est porté par la FNCCR. Ce dernier a pour objectif d'accompagner les collectivités dans l'évaluation de leurs bilans énergétiques et dans leurs projets de rénovation, afin de les aider à réaliser des diagnostics et à prendre des décisions éclairées par la suite.

À titre d'information, le Siéml prévoit de se porter candidat en tant que responsable d'actions et coordinateur de la cinquième session. Il est à souligner que si le service ne s'engageait pas dans cette

démarche, de nombreuses collectivités, en particulier celles comptant moins de 3500 habitants, ne pourraient pas accéder à ces aides pour réaliser leurs études.

Denis RAIMBAULT indique que les collectivités doivent adhérer au conseil en énergie partagée pour bénéficier de ces soutiens.

Eric TELLIEZ, directeur général adjoint du pôle Stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel précise les règles pour le dépôt des dossiers de candidature de la session 5 qui ouvre le 27 février 2024. Conformément aux conditions établies par la FNCCR, seuls les projets engagés à partir de septembre 2024 seront pris en compte.

Franck PREDONZAN, délégué suppléant d'Angers Loire métropole intervient pour la commune de Soulaire-et-Bourg. Cette dernière a présenté une demande de fonds Chêne mais a reçu un avis défavorable. Ce dossier concerne un projet de rénovation énergétique pour son école dont les études de maîtrise d'oeuvre datent de février 2024.

Eric TELLIEZ explique que le Siéml facilite la constitution et la transmission des demandes mais qu'il ne maîtrise pas les règles du dispositif. Par ailleurs, il rappelle que les aides du fonds Chêne portent sur les postes d'économies de flux, les outils de suivi et de mesure de consommations énergétiques, les études énergétiques, les études de maîtrise d'ouvrage et les prestations d'AMO. S'agissant de la partie travaux, la commune sera éligible aux aides proposées par le Siéml.

Eric TELLIEZ invite la commune à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme BEE 2030 pour la rénovation énergétique.

Le comité syndical prend acte de cette information.

6 – Etude pour la valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse (information)

Denis RAIMBAULT présente un projet de réseau de chaleur sur la commune de Baugé-en-Anjou pour desservir un ensemble de bâtiments publics, parapublics et locatifs. Lors d'une étude réalisée en 2023, plusieurs scénarios de desserte ont été envisagés dans l'objectif d'optimiser le coût moyen de l'énergie. Les solutions étudiées portaient sur une production de chaleur à partir d'une chaufferie biomasse.

L'UVE de Lasse programme l'installation d'un deuxième four qui va induire davantage de production de chaleur et d'électricité. La production de chaleur pourrait répondre à la demande de Baugé-en-Anjou mais elle nécessiterait la construction d'un réseau de 9 km pour un coût estimé à 1 M€. Une première valorisation de 7 hectares existe déjà avec les serristes installés à proximité de l'UVE.

Aussi, dans le cadre de la valorisation de la chaleur fatale, une étude de faisabilité va être lancée par le Siéml et une convention sera formalisée avec le SIVERT et Baugé pour la répartition des coûts.

Le Comité syndical prend acte de cette information.

7 – Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public, de maintenance et exploitation de l'éclairage public et infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Jean-Michel MARY, vice-président en charge des travaux et infrastructures électriques, présente les différentes participations relatives aux travaux, à l'appui des annexes jointes au rapport.

Les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) ainsi que les montants des participations y afférent sont listés en annexe 1, les projets de rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) en annexe 2, l'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéoprotection en annexe 3 ; les participations forfaitaires d'intervention pour la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public

pour les communes percevant directement la TICFE-C en annexe 4. Les travaux ponctuels de maintenance et d'exploitation ainsi que les montants des participations y afférent sont listés en annexe 5, les projets nouveaux et modifiés relatifs aux vols de câbles en annexe 6. Les dépannages des réseaux d'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024 en annexe 7 ; la participation financière particulière pour la maintenance préventive et d'exploitation pour laquelle le Siéml perçoit la TICFE-C en annexe 8 et les projets nouveaux et modifiés d'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en annexe 9.

Jean-Luc DAVY informe les membres qu'un courrier est en cours de préparation à l'attention des communes pour les informer du nouveau dispositif de solidarité mis en place pour faire face aux vols de câbles d'éclairage public.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Michel MARY ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des sommes correspondantes au budget principal du Siéml et au budget annexe IRVE pour 2025, les opérations mentionnées ci-après et de solliciter ou verser les participations auprès des communes et EPCI concernées, dont la liste et le détail figurent en annexe du rapport :
 - travaux sur le réseau de distribution d'électricité :
 - les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) (annexe 1) ;
 - travaux sur le réseau d'éclairage public :
- les extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 2) ;
- l'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéo protection (projets nouveaux et modifiés) (annexe 3) ;
- les participations forfaitaires d'intervention pour 2025 pour la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public pour les communes percevant directement la TICFE-C (annexe 4) ;
 - maintenance et exploitation des réseaux d'éclairage public :
- travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public (annexe 5) ;
- travaux liés aux vols de câbles (annexe 6) ;
- dépannages des réseaux d'éclairage public du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 et du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 (annexe 7) ;
- la participation forfaitaire particulière à verser par le Siéml à Angers Loire Métropole au titre de la maintenance préventive et de l'exploitation 2025 sur les communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TICFE-C (annexe 8) ;
 - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques :
 - Installations (projets nouveaux et modifiés) (annexe 9).

Nombre de délégués en exercice	46
Nombre de présents	24
Nombre de votants	28
Abstention	0
opposition	0
Approbation	28

8 – Programme de maintenance préventive de l'éclairage public 2025

Franck POQUIN, vice-président en charge de l'éclairage public et du territoire connecté, présente le bilan de la première année de la maintenance préventive pour l'année 2024. Sur 12 180 lanternes entretenues, 5215 lanternes de catégorie A ont été transformées en catégorie LED. Le relamping représente environ 25 000 € d'économies sur la participation préventive des collectivités pour 2025 et environ 60 000 € d'économies sur la facture de consommation électrique.

Le programme préventif 2025 prévoit l'entretien de 11 735 lanternes entretenues et le relamping en LED de 5 457 lanternes.

Les participations financières des collectivités par types de lanterne sont actualisées de 0,5 % pour la maintenance et 2,5 % pour les contrôles techniques. Les collectivités adhérentes à la compétence éclairage public et pour lesquelles le Siéml perçoit la TICFE-C auront un abattement de 4 € par lanterne de plus de deux ans

Franck POQUIN présente le nouveau dispositif retenu par le comité syndical pour venir en aide aux communes qui subissent des vols de câbles. Lors des premiers vols, il a été décidé de prendre les fonds nécessaires aux réparations sur le budget du Siéml pour les vols survenus en 2024, puis d'appliquer une contribution solidaire « vols de câbles » d'1 € par lanterne à compter de 2025..

Franck POQUIN rappelle que chaque commune doit rester vigilante. Les véhicules qui interviennent ont obligatoirement un logo au nom de l'entreprise ou du Siéml. Par principe, toute camionnette blanche sans logo doit être signalée directement à la gendarmerie pour une vérification.

Après avoir entendu l'exposé de Franck POQUIN ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget principal 2025 du Siéml, la mise en place du programme de maintenance préventive 2025 avec le maintien du rythme d'entretien tous les 6 ans et du relamping en technologie LED d'environ 5400 lanternes ;
- **d'approuver** les montants unitaires par catégories de lanterne relatifs à la maintenance préventive et l'exploitation de l'éclairage public pour 2025, et par conséquent, les participations forfaitaires annuelles par collectivités, dont le détail figure en annexe 1 du rapport de présentation.

Nombre de délégués en exercice	46
Nombre de présents	24
Nombre de votants	28
Abstention	0
opposition	0
Approbation	28

9 – Programme de travaux 2025 relatif au déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables IRVE

Jean-Luc DAVY passe la parole à Julien GERAULT responsable du service infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour présenter le programme de travaux relatifs au déploiement des bornes de recharge en 2025 et les participations des communes associées.

Julien GERAULT indique qu'à la suite des échanges avec les architectes des bâtiments de France, certains dossiers sont débloqués. En revanche, la situation de Saumur Val de Loire semble être dans une impasse .

Après avoir entendu l'exposé de Julien GERAULT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le programme de déploiement IRVE 2025 présenté;
- **d'approuver** le contenu du programme de déploiement IRVE 2025 concernant les projets SDIRVE 2025 en annexe 1 du rapport.

Nombre de délégués en exercice	46
Nombre de présents	24
Nombre de votants	28
Abstention	0
opposition	0
Approbation	28

10 – Informations diverses

Avant de présenter les points d'actualité, Emmanuel CHARIL partage ses incertitudes dans la perspective de la promulgation de la loi de finances. Puis il indique un changement majeur dans le financement du FACE, qui ne sera plus assuré par le TURPE, mais par la fiscalité électrique qui dépend étroitement des arbitrages budgétaires.

La gestion des travaux sur le réseau électrique est également discutée, soulignant la position de monopole d'ENEDIS et le rôle de la CRE dans la régulation des investissements.

En ce qui concerne les tarifs d'électricité, une baisse moyenne de 15 % des factures est annoncée pour les tarifs réglementés, pour les offres de marché, la baisse sera moins significative, autour de 10 %.

Eric TELLIEZ précise que dans le cadre du groupement d'achats pour 2025, le prix moyen de l'électricité devrait diminuer de 8 %, passant de 304 à 279 € par mégawattheure, tandis que le prix du gaz devrait également baisser de plus de 10 %, de 125 à 110 € par mégawattheure.

Le rapport mentionne que des anticipations ont été prises pour sécuriser des prix avantageux pour les exercices futurs, avec 80 % des positions pour 2026 déjà bloquées. Cependant, l'actualité géopolitique pourrait influencer les marchés.

Emmanuel CHARIL aborde la question de la dotation au Siéml de la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité). Il mentionne que la notification préfectorale reçue le 23 décembre indique une légère baisse des recettes, due au mode de calcul imposé par la réforme de la fiscalité électrique. Cette baisse est liée aux années de référence prise en compte dans le mode de calcul,

années au cours desquelles la consommation électrique a diminué, du fait de la crise des prix de l'électricité.

Cette baisse de consommation, qui est probablement davantage subie que choisie, a un impact plus fort que le taux d'inflation pris en compte dans la formule de calcul. Il est probable que cette tendance se poursuive entraînant une nouvelle baisse de 1% des recettes globales de la TICFE à venir. Cependant, à plus long terme, les efforts de décarbonation de l'économie, notamment par l'électrification, généreront une hausse des consommations électriques.

Enfin, on relève un changement dans la notification de 2024 de cette année par rapport à celle de l'an dernier : le préfet n'a pas fourni la ventilation des recettes par communes. Cela ne facilite pas le calcul des reversements aux communes nouvelles de Baugé et Segré. L'absence de répartition justifie la délibération prise le 17 décembre dernier pour calculer la part d'accise 2024 à reverser à Baugé et Segré.

Emmanuel CHARIL présente rapidement les enjeux du projet de réforme des statuts à venir. La dernière révision remonte à 2019. Trois parties structurent nos statuts : la composition du syndicat, ses compétences et son fonctionnement.

La proposition de réforme vise à adapter les statuts aux évolutions des compétences et des activités du syndicat, qui se sont encore diversifiées ces dernières années, notamment dans les domaines des territoires connectés et des systèmes d'information géographique. Une réflexion est en cours en vue de présenter de manière plus lisible la boîte à outils du Siéml en dépassant le clivage traditionnel entre les compétences transférées et les activités complémentaires

Concernant la gouvernance, peu de modifications sont envisagées, car elle fonctionne bien. Cependant, des clarifications sont nécessaires sur le rôle des suppléants, notamment pour les communautés d'agglomération et la communauté urbaine, afin de prévenir tout blocage éventuel en cas d'empêchement ou de décès d'un titulaire.

Julien GÉRAULT fait un point sur le lancement de l'étude d'opportunité relative au renforcement de la structuration de la coopération Ouest Charge.

Porté par l'entente régionale, ce projet de structuration vise renforcer la coopération entre les syndicats d'énergie bretons et ligériens en vue d'optimiser les coûts d'exploitation et les recettes de nos bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le groupement Smart World Partners et le cabinet d'avocats Adaltys ont été sélectionnés pour réaliser cette étude pilotée par le Siéml.

Cette étude, qui s'étend sur deux mois devra identifier l'organisation et la structure les plus compétitives pour Ouest Charge, analyser la chaîne de valeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et évaluer les différents modes de portage de la compétence IRVE les plus pertinents. Un plan d'action complet sera présenté lors d'un comité de pilotage qui se tiendra début avril 2025.

Avant de clore la séance le Président remercie l'ensemble des agents pour la qualité du travail fourni.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

de prendre acte.